



CENTRALE
CANINE

**Commission Nationale Education et Activités
Cynophiles**
Président Jean Claude Métans

GSM 00 33 (0) 6 07 38 33 07
E-mail : jc.metans@gmail.com

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

**CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE SCC
ET DU G.P.F DE DOG DANCING OBERYTHMEE**

Le présent cahier des charges est établi par la C.N.E.A.C. dans le but essentiel d'aider le comité d'organisation à mettre sur pied dans les meilleures conditions ces manifestations. La Canine Territoriale qui demande ou accepte l'organisation d'une finale nationale se doit de donner au comité d'organisation ad hoc les moyens de réussir pleinement la manifestation.

A – LIEU DE LA FINALE :

Celle-ci devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public. Le comité d'organisation veillera à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges et de la convention d'objectif qu'il a signé. Il veillera particulièrement à respecter les points suivants :

- Dimensions de la piste, revêtement non glissant,
- Présence de tribunes pour les concurrents et le public souhaitable. Celles-ci pourront être un critère de choix pour les sites qui seront proposés à la C.N.E.A.C.,
- Accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs,
- Parkings permettant le stationnement d'une centaine de véhicules et d'environ 30 camping-cars en respectant les consignes de sécurité,
- Réalisation d'un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation,
- Prévision d'ombre et de points d'eau fraîche pour les chiens,
- Respect des directives des Services Vétérinaires pour le déroulement de la manifestation,
- Présence d'un poste de secours (pompiers ou secouristes),
- Présence d'un Service Vétérinaire pendant le déroulement de la manifestation,
- Respect de la propreté du site pendant la manifestation avec présence de poubelles en nombre suffisant et distribution de ramasse-crottes aux concurrents,
- Présence sur le site de sanitaires conformément à la réglementation et en nombre suffisant,
- Mise en place de deux vestiaires, un pour femme, un pour homme,
- Mise en place d'un podium stable aux couleurs de la S.C.C/C.N.E.A.C. pour la remise des prix.
- Le logo de la S.C.C/CNEAC, les banderoles fournies par la C.N.E.A.C et le logo de la Canine Territoriale, doivent être placés et apparaître prioritairement et occuper une place prépondérante sur tout document, visuels, podiums, bordures de terrains, fléchages et sur tous les supports d'annonce ou de clôture de la manifestation.

B – PARTICIPANTS :

Le championnat de France et le Grand Prix de France de Dog dancing sont ouverts à tous les licenciés selon les modalités d'inscription en annexe (niveau novice-intermédiaire-avancé) ayant participé à au moins 3 concours de dog dancing dans le courant de l'année et ayant obtenu les 3 pointages requis par niveau dont au moins 2 avec des juges français.

Les participants doivent s'acquitter d'un droit de participation au concours de 22 euros (Vingt-deux euros à partir de 2021), par tout moyen proposé par l'organisation figurant sur le calendrier.

L'inscription se fera en ligne sur le calendrier (www.sportscanins.fr)

Le comité d'organisation du championnat de France et du Grand Prix de France de Dog Dancing de la Société Centrale Canine fera parvenir pour diffusion au responsable Grands Evénements, au secrétaire de la C.N.E.A.C. et au responsable du GT Dog dancing au moins 6 mois avant la finale, le plan d'accès à la finale, la liste des hôtels et terrains de camping. Il précisera les modalités d'accueil des compétiteurs, de contrôle des musiques et toutes indications utiles, afin d'informer les participants.

C – PISTE D'EVOLUTION :

De dimension minimum de 15x15 mètres et de préférence de 20x20 mètres sur un terrain plat moqueté (moquette non glissante ou mise à l'envers pour éviter les glissades), ou gazon synthétique, avec entrée et sortie distincte. Il doit être clôturé avec des barrières. Ces barrières ne doivent comporter aucune publicité constituant une gêne dans la vision de l'espace d'évolution. Prévoir d'installer dans un emplacement ne gênant pas le déroulement de la manifestation et « si possible » 2 rings supplémentaires de petite dimension pour permettre aux concurrents de préparer leur chien.

D – PERSONNEL POUR LE TERRAIN :

Le personnel nécessaire pour la finale sera composé au minimum de :

- ♣ 1 responsable de l'organisation,
- ♣ 1 responsable sonorisation,
- ♣ 1 commissaire aux concurrents,
- ♣ 4 secrétaires de juges
- ♣ Au moins 2 aides pour les accessoires
- ♣ 1 personne chargée de chronométrer la durée de mise en place des accessoires

E – SECRETARIAT ET SITE INTERNET :

L'affichage global des résultats sera effectué à la fin de chaque journée.

F – SONORISATION :

Le terrain doit être équipé d'une sonorisation performante permettant d'effectuer la lecture aisée des musiques réceptionnées par mail et clairement identifiées (nom – prénom du compétiteur, nom du chien, titre et interprète de la chanson catégorie et niveau en format .mp3 ou .wav). A réception des musiques à charge de l'organisateur de contrôler les durées selon les niveaux. Prévoir aussi la possibilité de lire des clés USB ou un CD. La sonorisation doit pouvoir servir pour l'animation pendant les épreuves et la remise des prix. L'ensemble sonorisation devra comprendre, au minimum, 1 micro fixe et 2 micros HF indépendants. Prévoir une sonorisation de secours. L'Hymne National sera joué pour l'ouverture et la remise des prix.

G – Retransmission Vidéo en direct sur Internet : Gestion par le groupe internet C.N.E.A.C.

- Nécessite d'avoir l'ADSL ou couverture 4G sur le site
- 2 personnes (1 détachée par le GT Internet et 1 fournie par l'organisation pour filmer)
- 1 alimentation 220 volts

- 1 petit podium ou un endroit surélevé à proximité de la piste d'évolution. Le plan de la piste d'évolution avec emplacement prévu pour l'emplacement du petit podium « video » devra être envoyé au responsable du GT internet SCC avant le montage.

En cas de retransmission en direct et si les compétiteurs ne peuvent pas fournir l'attestation certifiant que la musique sur laquelle ils évoluent est libre de droits la personne en charge de la retransmission sera contrainte de couper le son au moment de leurs passages. Pour les musiques libres de droit il sera demandé aux compétiteurs de fournir l'autorisation d'utilisation en même temps qu'ils enverront la musique aux organisateurs.

H- RECOMPENSES - Prévoir :

GPF: 1 podium par niveau et catégorie senior – junior – handi - récompenses pour les 3 premiers

GPF : prévoir une récompense pour les duos/équipes (tout confondu)

Championnat de France : prévoir des récompenses pour le podium en niveau avancé HTM et FS

Un cadeau souvenir sera prévu pour chaque participant.

I – ANNONCE DE LA FINALE :

Site Internet de la C.N.E.A.C. www.activites-canines.com à partir des informations fournies par le comité d'organisation. Annonce sur le site de la SCC.

Après réception et validation par la CNEAC de l'affiche, de la signature de la convention d'organisation et acceptation du cahier des charges par les organisateurs, toutes communications pourront être faite par le comité d'organisation auprès des médias, réseaux sociaux et radios et plus généralement sur tout support de communication.

J – ORGANISATION DE LA FINALE :

a) La Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles

- ♣ Effectue le choix du jury (le GT étant en charge de prendre ensuite contact avec les juges afin de les informer de leurs conditions d'accueil)
- ♣ Nomme les membres de la C.N.E.A.C. affectés au comité d'organisation,
- ♣ Analyse et valide le budget prévisionnel et le programme présenté par le comité d'organisation au moins 6 mois avant la manifestation,
- ♣ Le délégué C.N.E.A.C. du comité d'organisation contrôle le respect du cahier des charges et de la convention d'objectif.
- ♣ Informe le comité d'organisation du nombre de chambre et l'hébergement à prévoir pour les juges et les membres de la CNEAC

b) Le comité d'organisation :

- ♣ Effectue la recherche des partenaires et sponsors. Il peut démarcher : collectivités locales, les artisans du terroir, les industriels et tous commerces qui apporteront par leur présence une animation et une aura supplémentaire à la manifestation.
- ♣ Réalise le catalogue de la manifestation. Il peut vendre les espaces publicitaires du catalogue. Le bon à tirer du catalogue avant toute impression sera soumis à la C.N.E.A.C. (responsable grands événements et responsable GT dog dancing). Le catalogue devra prévoir le mot du Président de la S.C.C., du Président de la Canine Territoriale accueillante, du Président de la C.N.E.A.C., Les renseignements concernant le site de la S.C.C et de la C.N.E.A.C. seront insérés sur le catalogue. La liste des participants classés par catégorie, classe et niveau avec indication du nom du chien, de son affixe, du nom du conducteur, de son club et de sa territoriale d'appartenance.
- ♣ Expédiera les invitations auprès des Officiels : le président de la S.C.C. et des notables régionaux.

- ♣ S'engage, en cas d'indisponibilité du site initial, à trouver un autre site à proximité et à la même date,
- ♣ S'engage à faire figurer sur tout document, affiches, invitations et tout matériel et visuels de communication, banderole, etc... le nom de la finale. Le logo de la S.C.C. et la mention en toutes lettres de Société Centrale Canine devront occuper une place prioritaire et prépondérante en entrée de site, sur et autour du ou des terrains, sur tout matériel visuel ou d'impression, y compris pour les podiums qui ne comporteront que le logo de la C.N.E.A.C. le nom et le lieu du championnat de France et du GPF. Présenter à la C.N.E.A.C. un bon à tirer.
- ♣ S'engage à prévoir une décoration par l'apport et la disposition de fleurs, plantes, et tout matériel de décoration.

K – BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Le comité d'organisation ouvrira ou utilisera un compte bancaire sur place. Toutes les opérations d'encaissements et de paiements seront faites sur ce compte sous la responsabilité du comité d'organisation. Un budget prévisionnel sera présenté pour validation à la C.N.E.A.C. au moins 6 mois avant la manifestation. Joindre le R.I.B. du compte bancaire de la manifestation. La C.N.E.A.C. versera une subvention, conformément aux dispositions du tableau général de l'allocation S.C.C./C.N.E.A.C. qui sera versée sur le compte bancaire de la manifestation deux mois avant la date de l'événement.

L – LES LITIGES EVENTUELS :

Ils seront réglés par le Président C.N.E.A.C. ou son représentant, le secrétaire général de la C.N.E.A.C., le responsable du GT et le représentant du comité d'organisation.

A défaut d'accord, le litige sera soumis à la S.C.C.

« Lu et approuvé, le à »

Nom, signature et mention manuscrite « bon pour accord »

Le Président de la C.N.E.A.C.

Le Président du comité d'organisation